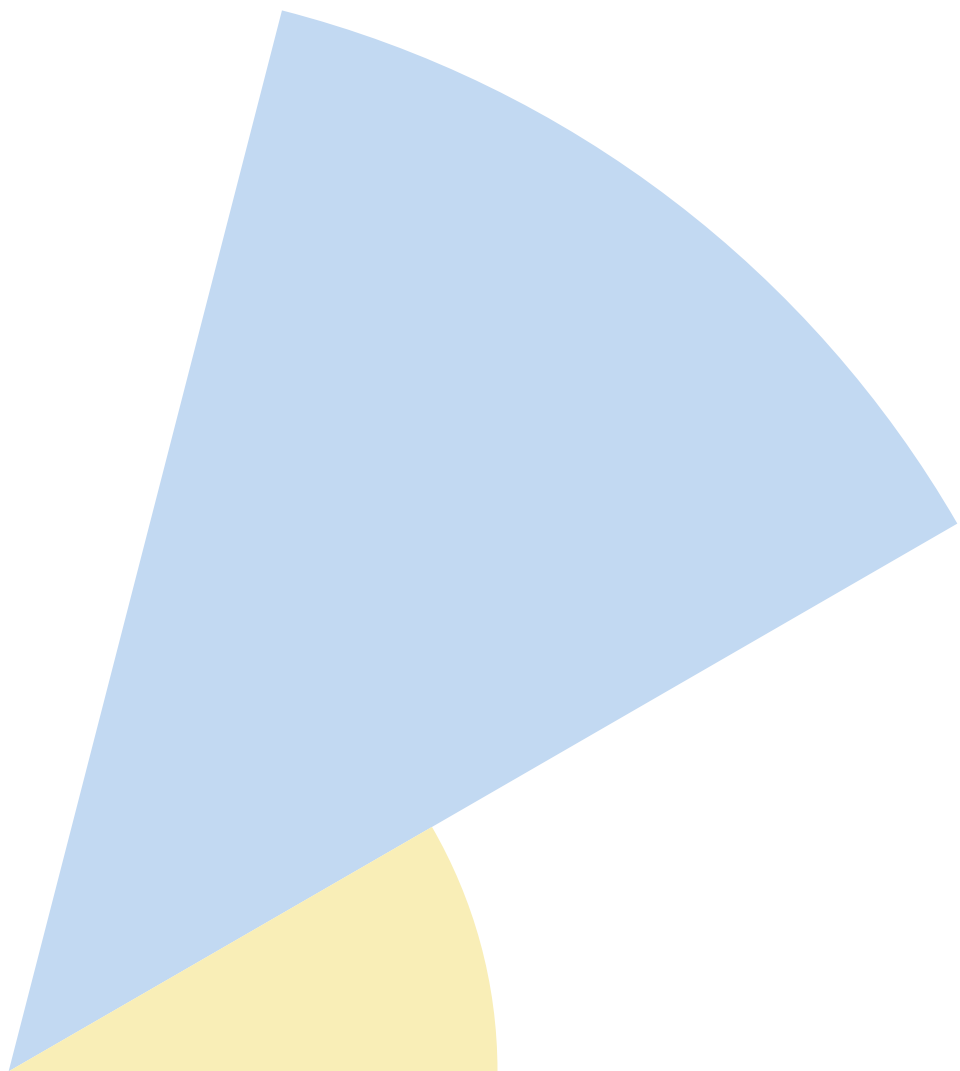


# **La Martinique face à la pauvreté monétaire**



# La Martinique face à la pauvreté monétaire

**En 2020, 27 % des Martiniquais vivent sous le seuil de pauvreté, un taux plus élevé de 12 points qu'en France métropolitaine. Dans ce territoire, le revenu médian annuel des ménages pauvres s'établit à 10 400 euros par unité de consommation. Ces deux indicateurs classent la Martinique parmi les régions les plus pauvres de France. Le risque d'être pauvre pour un résident est particulièrement fort pour les moins de 30 ans, les personnes seules ou encore les familles monoparentales. La pauvreté est plus marquée dans les zones rurales où les conditions de vie sont plus modestes que dans les zones urbaines. Le revenu disponible des ménages pauvres est largement constitué des prestations sociales, notamment des minima sociaux. Les salaires et revenus d'activité, lorsqu'ils existent, ne sont pas toujours un rempart contre la pauvreté.**

En 2020 en Martinique, selon la source Filosofi, 26,7 % de la population des ménages fiscaux vit sous le seuil de pauvreté monétaire. Ce seuil est fixé de façon conventionnelle à 60 % du niveau de vie médian métropolitain. En 2020, il équivaut pour la source Filosofi à un revenu disponible (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner) de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC). Ce dénombrement n'inclut que les « ménages fiscaux ordinaires ». Ainsi, il ne prend pas en compte certaines situations susceptibles d'être concernées par la pauvreté, comme celles des résidents en communautés (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.), qui représentent 2 % de la population recensée de la région, ou des sans-abris.

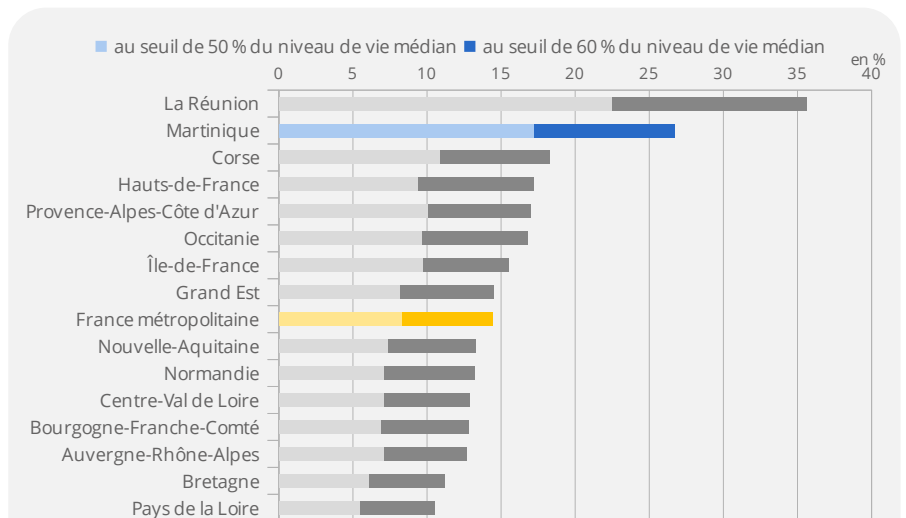
La Martinique fait partie des régions où le taux de pauvreté est le plus élevé ▶ **figure 1**. En 2020, le taux de pauvreté de la France métropolitaine s'établit à 14,4 % soit 12,3 points de pourcentage de moins. En 2017, selon la source Budget de famille qui permet de comparer l'ensemble des régions d'outre-mer entre elles, son taux de pauvreté est le plus faible des 5 DOM.

Ces situations de pauvreté peuvent être mises en évidence en fixant un seuil monétaire inférieur à celui de 60 % du niveau de vie médian, retenu usuellement. Au seuil de 50 % du niveau de vie médian, le taux reste pour la Martinique au dessus de la moyenne nationale : 17,2 % selon la source Filosofi contre 8,3 % en France métropolitaine. Le classement des autres régions n'est pas réellement modifié.

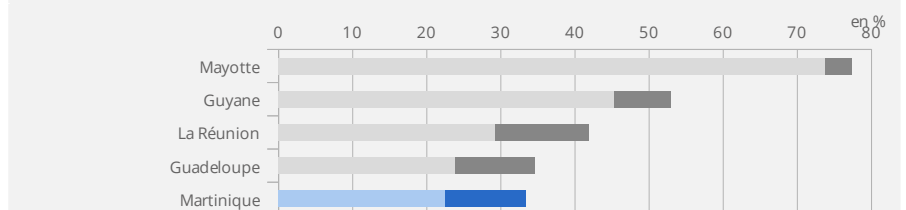
Comparer le niveau de vie médian des ménages pauvres constitue un indicateur complémentaire pour appréhender le degré de pauvreté : il s'établit en Martinique à 10 400 euros annuels par unité de consommation (UC), proche du niveau de l'hexagone (10 740 euros).

Ce niveau de vie médian des ménages en situation de pauvreté est 1,8 fois inférieur à celui de l'ensemble des ménages de la région (19 200 euros par UC). En France métropolitaine, seule la région Île-de-France a un niveau de vie médian des plus pauvres plus faible (10 340).

## ▶ 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



**Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.  
**Sources :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.



**Source :** Insee, Enquête Budget de Famille 2017 (extension DOM).

**Note :** Du fait de la moindre qualité des sources administratives (notamment des adresses manquantes ou incomplètes), la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte n'ont pour l'instant pas pu être intégrées dans Filosofi. Pour pallier ce problème, l'enquête Budget de famille (BDF) réalisée par l'Insee dans tous les DOM en 2017 a été mobilisée. Elle permet notamment de calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DOM et de comparer ces territoires entre eux.

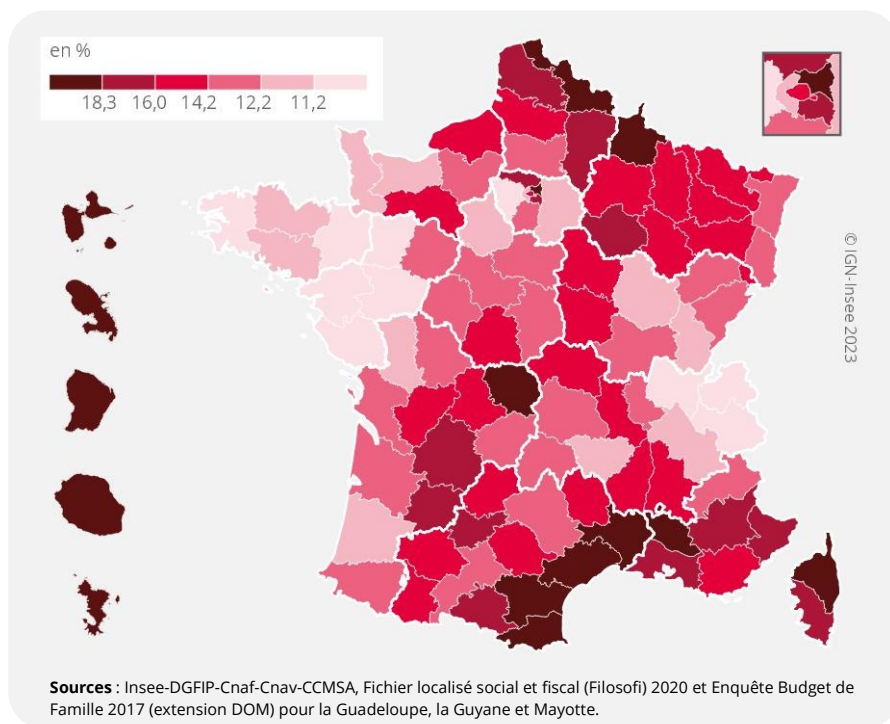
## Le taux de pauvreté en Martinique est l'un des plus élevés de France

En France, les disparités départementales en matière de pauvreté sont notables ▶ **figure 2**. La pauvreté est plus marquée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis avec des taux de pauvreté supérieurs à 25 %, ainsi que sur les départements du pourtour méditerranéen et dans ceux du nord (taux de pauvreté compris entre 18,3 et 20,7 %). À l'inverse, un quart des départements ont un taux de pauvreté inférieur à 12,2 %. Ils se situent pour l'essentiel dans le Grand Ouest, l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines).

Si l'on classe les 98 départements couverts par la source Filosofi (France métropolitaine, Martinique et La Réunion) par taux de pauvreté décroissant, la Martinique (26,7 %) se classe en 3e position derrière la Réunion (35,6 %) et la Seine-Saint-Denis (27,6 %) en 2020.

Par ailleurs, en 2017 selon la source Budget de famille, le taux de pauvreté de la Martinique (33,4 %) est proche de celui de Guadeloupe (34,5%) et plus faible que celui de La Réunion (41,9%), de Guyane (52,9%) et de Mayotte (77,3%).

## ▶ 2. Taux de pauvreté monétaire, par département

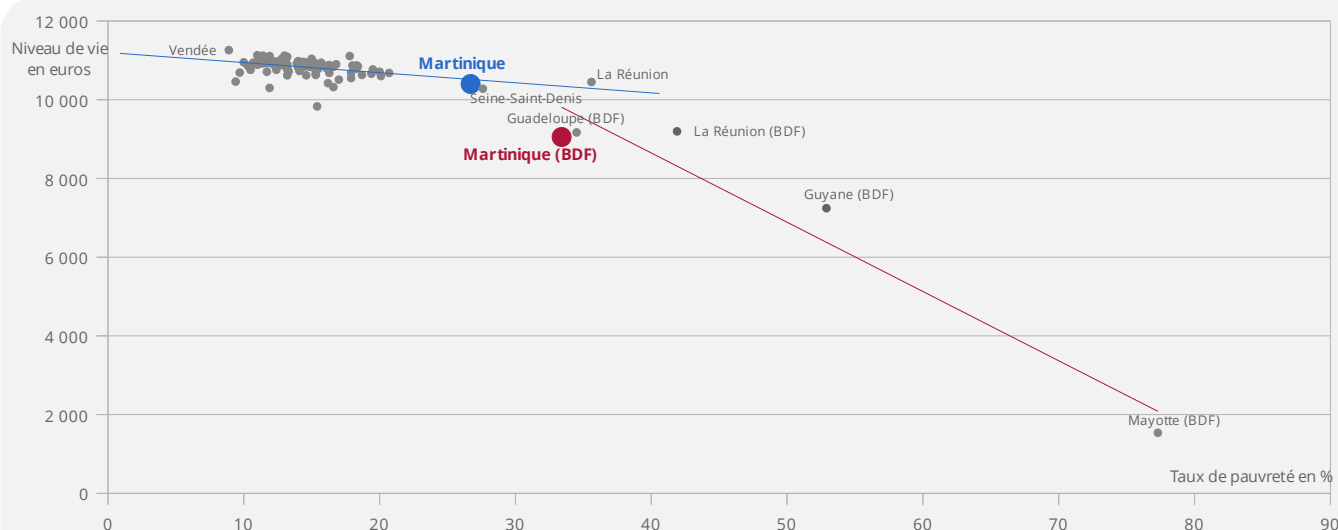


### Le revenu médian est parmi les plus faibles sur le plan national

Dans la région comme dans les départements du reste du territoire national, un taux de pauvreté élevé s'accompagne le plus souvent d'un niveau de vie médian des ménages pauvres plus faible ▶ **figure 3**.

En Martinique, le niveau de vie médian des ménages pauvres (10 400 euros par UC) est ainsi au moins équivalent à celui des départements avec un taux de pauvreté similaire. En France hexagonale seuls 4 départements ont un niveau de vie médian des plus pauvres plus faible : Paris (9 830), la Seine-Saint-Denis (10 280), les Hauts-de-Seine (10 300) et le Val-de-Marne (10 320).

## ▶ 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des ménages pauvres, par département



**Lecture :** En Martinique, le taux de pauvreté est de 26,7 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 10 400 euros par UC. Sur l'ensemble des départements français, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement (bleue selon la source Filosofi, rouge selon la source BDF).

**Sources :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 et Enquête Budget de Famille 2017 (extension DOM).

## Les jeunes et les familles monoparentales sont sur-exposés à la pauvreté

Le taux de pauvreté diminue avec l'âge, jusqu'à 75 ans. Il atteint 45,2 % pour la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, contre 21,9 % dans le cas où le référent est âgé de 60 à 74 ans ▶ **figure 4**.

Les écarts sont plus marqués pour les ménages les plus âgés. Les taux de pauvreté de la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus sont plus élevés que ceux des classes d'âge de 40 à 74 ans, comme à La Réunion.

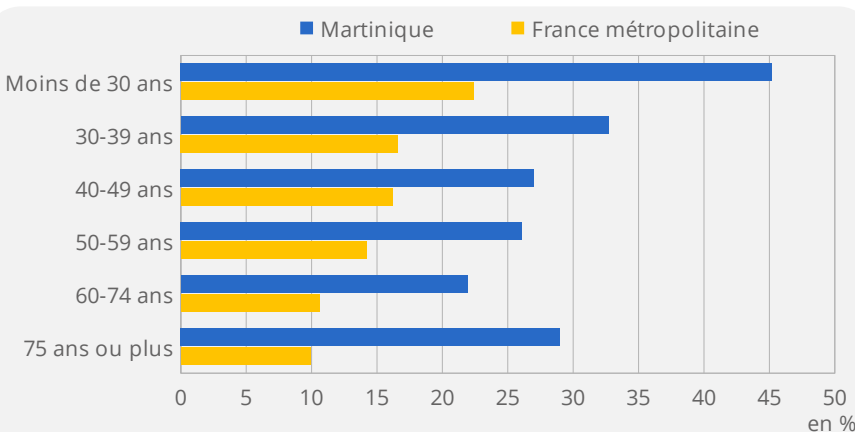
En outre, les habitants de la région sont, dans chaque classe d'âge, bien plus fréquemment touchés par la pauvreté que l'ensemble des résidents de France métropolitaine.

Indépendamment de l'âge, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment affectées par la pauvreté.

En Martinique, 36,7 % de la population des familles monoparentales vit sous le seuil de pauvreté ▶ **figure 5**. Les membres des familles monoparentales apparaissent ainsi 1,4 fois plus souvent pauvres que l'ensemble des ménages de la région (2,0 en France métropolitaine). Avec les familles monoparentales, les personnes vivant seules, hommes (40,9 %) ou femmes (36,5 %), sont les plus concernées par la pauvreté devant les couples sans enfant (18,7 %) et ceux avec enfant(s) (16,9 %).

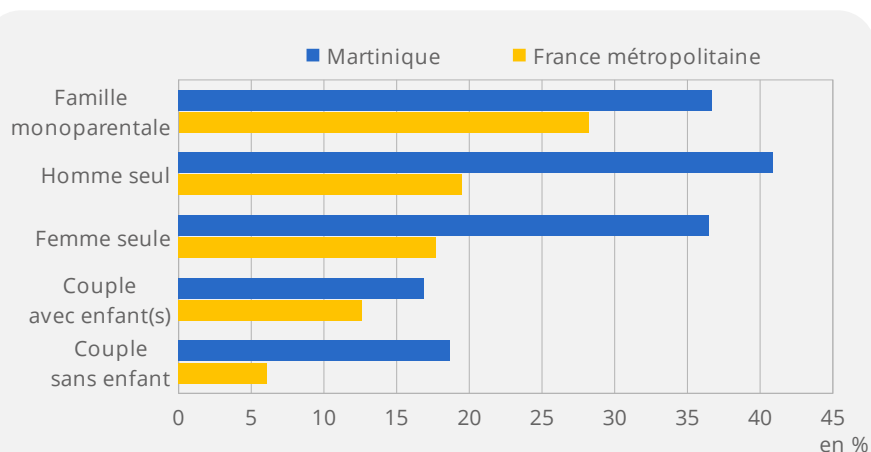
En Martinique, les ménages sont plus exposés à la pauvreté qu'en France hexagonale. Les écarts avec la moyenne métropolitaine sont notamment plus marqués pour les couples sans enfants. Ils apparaissent ainsi trois fois plus souvent pauvres en Martinique qu'en France hexagonale. L'écart est important également pour les personnes vivant seules : elles sont deux fois plus souvent pauvres en Martinique qu'en France hexagonale. En revanche, les familles avec enfants apparaissent comparativement moins touchés par cette pauvreté.

## 4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



**Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.  
**Sources :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

## 5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



**Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.  
**Sources :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Le dispositif Filosofi s'appuie sur les entités «ménages» et ne permet pas de calculer un taux de pauvreté des femmes d'une part et des hommes d'autre part. Dans les couples, le taux de pauvreté est le même pour les deux conjoints. Les ménages composés de femmes vivant seules ou avec leur(s) enfant(s) représentent une part bien plus importante des ménages pauvres (40,7 % en France hexagonale) que les ménages composés d'hommes vivant seuls ou avec leur(s) enfant(s) (25,7 % en France hexagonale). Les femmes sont ainsi surreprésentées parmi les situations de pauvreté. En Martinique, cette différence est encore plus marquée puisque ces taux s'élèvent à 49,4 % pour les femmes et 27,2 % pour les hommes.

L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. En 2020, en France hexagonale, le seuil de pauvreté s'établit à 1 120 euros. Or sur ce territoire, la moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 895 euros par mois, soit 20,1 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté). Dans le département, cette intensité est de 22,6 %. C'est pour les hommes vivant seuls que cette intensité est la plus forte (36,3%). Selon l'âge, c'est pour les personnes âgées de 50 à 59 ans (28,6%). Cela signifie que pour ces personnes le niveau de vie des plus pauvres est plus éloigné du seuil de pauvreté.

## La pauvreté est moins marquée dans les zones urbaines

La grille communale de densité classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de leur répartition sur le territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Le croisement de cette grille avec les aires d'attraction des villes permet de distinguer quatre **types d'espaces**, du plus urbain au plus rural

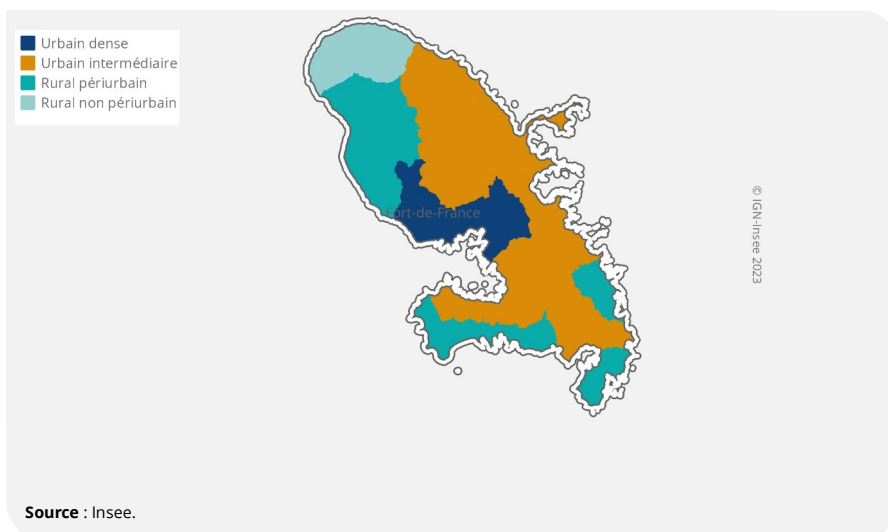
► **figure 6**. La pauvreté affecte ces types d'espace de façon différenciée. Elle y dépasse le taux observé au plan national, mais contrairement à l'Hexagone, elle est moins marquée dans les communes urbaines que dans les communes rurales.

Elle touche 24,4 % de la population des ménages ► **figure 7** dans les grands centres urbains (Fort-de-France, Le Lamentin, Schoelcher). Le taux de pauvreté est plus élevé (27,7 %) au sein des ceintures urbaines, des centres urbains intermédiaires et des communes urbaines de plus petites taille (comme Le François, Sainte-Marie ou Ducos).

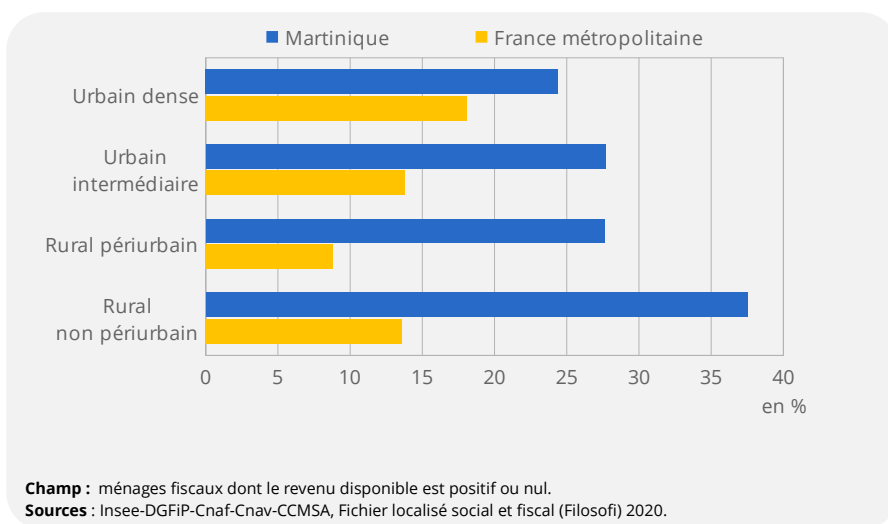
Le taux de pauvreté de la population des communes rurales sous influence d'un pôle, que l'on qualifie de « périurbaines » comme Case-Pilote ou Sainte-Luce est de 27,6 %. Enfin, dans les communes rurales non périurbaines, en général plus isolées comme Le Prêcheur, le taux de pauvreté est bien plus élevé que dans les précédentes (37,5 %).

Les trois intercommunalités de la Martinique font partie des 10 % des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposant des taux de pauvreté les plus élevés au niveau national ► **figure 8**. Elles présentent des profils différents. Cap Nord regroupe des communes majoritairement rurales, tournées vers une agriculture en perte de vitesse avec une population vieillissante plus qu'ailleurs dans l'île. Espace Sud, tournée vers le tourisme est un peu plus dynamique sur le plan économique. La Cacem est l'EPCI qui concentre la majorité des activités économiques de la région. Le taux de pauvreté varie de 30,5 % dans la communauté d'agglomérations du Pays Nord Martinique (Cap Nord) à 26,3 % dans la communauté d'agglomérations de l'Espace Sud de la Martinique (Espace Sud) et 24,4 % dans la communauté d'agglomérations du Centre de la Martinique (Cacem).

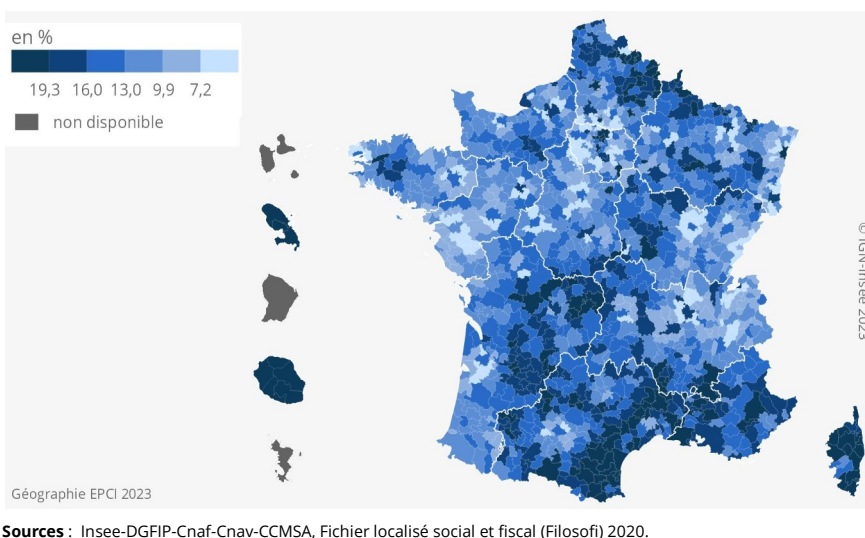
## ► 6. Espaces urbains et ruraux de Martinique



## ► 7. Taux de pauvreté monétaire selon le type de commune



## ► 8. Taux de pauvreté monétaire, par EPCI



## Les ménages pauvres dépendent fortement des prestations sociales

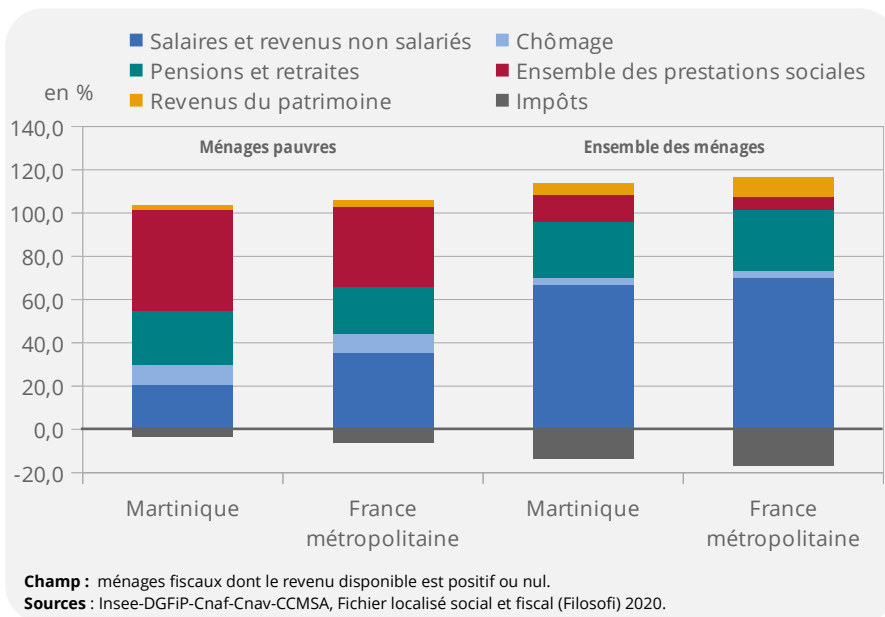
Les revenus des ménages en situation de pauvreté se caractérisent, outre leur faible niveau, par une structure particulière marquée par la prédominance des prestations sociales. Elles constituent ainsi 46,7 % du revenu disponible des ménages sous le seuil de pauvreté, une part 3,7 fois plus importante que pour l'ensemble des ménages (12,5 %) ▶ **figure 9**. Dans une région plus marquée par la pauvreté, ces parts sont plus élevées qu'en France métropolitaine (respectivement 36,8 % et 5,9 %). Parmi les prestations, les minima sociaux représentent le premier poste de revenu (30,3 %). Le reste se partage entre prestations logement (8,3 %) et familiales (8,1 %). En 2020 la Martinique se situe au 3e rang des régions françaises pour la part d'allocataires d'un minima social (AAH, ASS ou RSA socle) au sein de la population des 15 à 64 ans, derrière la Guadeloupe et la Réunion. La part des allocataires du minimum vieillesse au sein de la population de 60 ans ou plus est elle aussi marquée (12,5 %, 4e rang).

Les indemnités de chômage sont elles aussi plus présentes au sein des revenus des ménages en situation de pauvreté, comptant pour 8,8 % du revenu disponible contre 3,5 % pour l'ensemble des ménages.

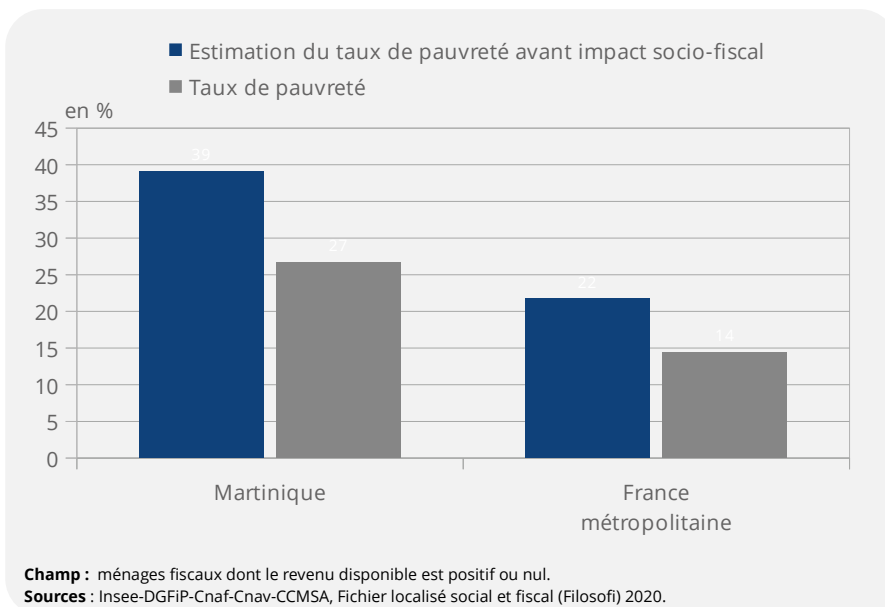
Les pensions, retraites et rentes constituent 25,2 % du revenu disponible après redistribution. Les revenus d'activité, salariée ou non salariée, composent eux aussi une part non négligeable des revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté (20,9 %), mais nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (66,9 %).

Les salaires et revenus non salariés constituent la principale source de revenus déclarés avant redistribution, mais l'activité professionnelle ne prémunit pas toujours de la pauvreté. C'est le cas notamment des actifs connaissant des situations d'emploi à temps partiel ou intermittentes, ou faiblement rémunérés.

## 9. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages



## 10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



## Les mécanismes de redistribution atténuent fortement la pauvreté

Les mécanismes de redistribution permettent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté.

Avant la prise en compte dans le revenu des ménages des prestations sociales perçues et des impôts directs payés, c'est-à-dire avant redistribution, 39,1 % des ménages en Martinique pourraient être considérés comme pauvres ▶ **figure 10**.

Les mécanismes de redistribution entraînent une réduction de la pauvreté de l'ordre d'un tiers dans la région, comme en France hexagonale. Ainsi, après redistribution, 26,7 % des ménages sont considérés comme pauvres.